

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 octobre 2011 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 24 octobre 2011, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

**Nombre de suffrages : 16 pour les points 1 et 2
17 à partir du point 3**

Présents (16 aux points 1 et 2 - 17 à partir du point 3) :

Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN arrive au point 3, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Christiane HAMANN, Jean-Nicolas JUNG, Anita BOUSCH, Christine WEITER.

Procurations de (0) :

Absents (6) :

Charles WERNERT (excusé)
Olivier GUGNON
Anthony GERBER
Jean-Claude WOLFF (excusé)
Hervé MALICK
Léon DIETSCH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 30/09/2011
2. Dématérialisation des documents budgétaires
3. Rapport de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2010
4. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
5. Acceptation de recettes
6. Dégrèvement sur les taxes foncières 2011
7. Participation financière du Conseil de Fabrique aux travaux de restauration des orgues de l'église
8. P.V.R. (Participation pour Voirie-Réseaux) rue de la Montée pour la parcelle n°677 section 04
9. Déclarations d'intention d'aliéner
10. Paiement de factures en investissement
11. Divers
12. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 30/09/2011

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour,

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 30 septembre 2011.

2. Dématérialisation des documents budgétaires

Par circulaire du 4 octobre 2011, le Préfet nous informe d'une campagne de recensement des collectivités susceptibles d'être intéressées par un raccordement à ACTES Budgétaires. Cet outil a pour objectif de faciliter l'élaboration, la transmission et le contrôle budgétaire des documents en utilisant un support informatique en remplacement du support papier.

Ce recensement ne constitue pas un engagement, il vise simplement à faciliter avec les différents prestataires le calibrage des besoins en vue du déploiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- de répondre favorablement à la demande de la Préfecture.

3. Rapport de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2010

Le Maire fait lecture du rapport 2010 de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport ne suscite aucune remarque et est mis à disposition des administrés en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Maire.

4. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code des marchés publics

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, les conditions obtenues ne convenaient

pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procède au vote,
décide à l'unanimité :

- de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail – maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, de disponibilité d'office et d'invalidité.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail – maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2013
 - Régime du contrat : capitalisation
- d'autoriser le Maire à signer les contrats / conventions en résultants.

5. Acceptation de recettes

La commune a réceptionné le 13 octobre dernier un avoir de Gaz de France concernant une surfacturation de consommation à l'école élémentaire. Celui-ci est remboursé par lettre-chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à encaisser ce chèque d'un montant de 5 667,10 €.

6. Dégrèvement sur les taxes foncières 2011

La Direction Générale des Finances Publiques nous a envoyé deux avis de dégrèvement sur la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes (nature du sinistre : sécheresse du 20 mars 2011).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à encaisser les chèques d'un montant de 200 € et 32 €.

7. Participation financière du Conseil de Fabrique aux travaux de restauration des orgues de l'église

Les travaux de restauration de l'orgue de l'église sont terminés et réceptionnés. Le Conseil de Fabrique a décidé de participer financièrement à l'opération et de verser à la commune la somme de 35 000 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à émettre un titre de recettes de 35 000 € à l'attention du Conseil de Fabrique de Spichenen.

8. P.V.R. (Participation pour Voirie-Réseaux) rue de la Montée pour la parcelle n°677 section 04

Lors de sa séance du 5 novembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé la P.V.R. (Participation pour Voiries et Réseaux) pour la rue de la Montée suite à la distraction de surfaces pour mise aux normes de la voirie et du changement de numérotation des parcelles dans les îlots.

La commune a été destinataire en date du 13 octobre 2011, d'une demande d'un des propriétaires qui souhaite vendre son terrain et connaître le prix de la viabilisation. Il s'agit donc de fixer le montant de la P.V.R. pour la parcelle n°677 en section 4 qui est comprise dans un îlot renfermant plusieurs terrains et dont le montant total est de 22 296,30 € pour une surface de 2 129 m².

La P.V.R. est fixée à 6 911,96 € pour cette parcelle de 660 m² (22 296,30 €/2129 m² x 660 m²). Celle-ci sera exigible lors de la signature de l'arrêté du permis de construire.

Vu la délibération en date du 25 mai 2007 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Spichenen ;

Vu la délibération en date du 5 novembre 2010 rectifiant la numérotation des parcelles ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6 I-2 d, L 332-II-I et L 332-II-2 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'apporter la mention de cette P.V.R. telle que définie ci-dessus sur les documents d'urbanisme demandés et le permis de construire à délivrer.

9. Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe l'assemblée des D.I.A. parvenues en mairie. Elles concernent :

- Un terrain cadastré Section 04 parcelle n°650 formant le lot 35 d'une superficie de 3,76 ares non bâti ;
- Un terrain cadastré Section 04 parcelle n°656 formant le lot 29 d'une superficie de 3,53 ares non bâti ;
- Un terrain cadastré Section 04 parcelle n°653 formant le lot 32 d'une superficie de 3,47 ares non bâti ;
- Un terrain cadastré Section 04 parcelle n°651 formant le lot 34 d'une superficie de 3,41 ares non bâti ;
- Un terrain cadastré Section 16 parcelle n°17 d'une superficie de 9,25 ares non bâti ;
- Un terrain cadastré Section 27 parcelle n°337/9 d'une superficie de 16,15 ares non bâti ;

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité

- de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

10. Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à payer en section d'investissement les factures suivantes :

FOURNISSEURS	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	LIBELLE
BRICO DEPOT	20/10/2011	415,00 €	Eléments de cuisine pour les nouveaux ateliers municipaux
DEPHI	26/10/2011	504,58 €	Equipements divers pour les nouveaux ateliers municipaux

11. Divers

- Le Maire et le 1^{er} Adjoint seront absents du 2 au 5 novembre 2011 : Monsieur Yves Obertin prendra la relève.
- AFUA Kleinwitz : informations par Thierry Bour sur l'avancement du projet.
- Remerciements de Monsieur Boussaad Atmani pour le stage de 2 semaines effectué au service administratif de la mairie.
- Simply Market de La Brême d'Or : opération « Green Day » plantations d'arbres sur la commune en binôme avec le service technique le 16 novembre prochain.
- Exposition de peintures de Nicole Belin du 28 octobre au 1^{er} novembre 2011.
- 1^{er} novembre : quête après les vêpres par les Sapeurs Pompiers pour le Souvenir Français. L'Assemblée Générale du Souvenir Français aura lieu le 16 novembre 2011 à 18 heures.
- Cession des terrains au Heckenallmend : la recette a été perçue le 27 octobre 2011.
- Démission de notre agent « Trilingua » à l'école maternelle Susanne Gerhardt au 31 octobre 2011.
- Problèmes de civisme des jeunes sur la place de la Charente : des parents ont été convoqués avec leurs enfants.

12. Informations

Distribution de la feuille « Infos n°26 »